

# CONSEIL MUNICIPAL

## Du 15 juin 2023 à 20h30

**Présents :** M. DANES Richard, M. DORBES Jean-Luc, Mme BONIFAS Marie-Laure, M. GISTAIN André, M. HERNANDEZ DE LA LOSA David, M. DEDIEU Joël, Mme JEANJEAN Séverine, M. BALARESQUE Denis, M. JEUCH Antoine, Mme ROUANE Nicole, Mme CALLEDE Maud.

**Excusés :** M. AUBERT Bernard donne pouvoir à M. HERNANDEZ DE LA LOSA David, M. PEREZ Cédric donne pouvoir à M. DORBES Jean-Luc, Mme CARRERA Pamela donne pouvoir à Mme CALLEDE Maud

**Secrétaire de séance :** Mme ROUANE Nicole

**Approbation du dernier compte rendu :** Adopté à l'unanimité

### Comptes rendus de réunions :

**Monsieur le Maire :** réunion à la Communauté de Communes du Volvestre avec la sous-préfecture pour relancer l'air de grand passage des gens du voyage, recherche de terrain. La Communauté de Commune du Volvestre doit avoir une aire. Les communes qui s'opposent à ce projet se verront retirer les subventions. Carbonne à peut-être un terrain. A Capens il n'y a pas de terrain disponible pour cette réalisation.

**Monsieur le Maire** a eu une réunion avec Mme ROUANE et M. DEDIEU à Longages concernant l'étude du territoire de la Communauté de Communes du Volvestre dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, bassin de vie « Garonne nord ». Le Volvestre nord s'est entretenu pour voir ce qui manquait sur ce secteur. Le Volvestre est un territoire le plus dynamique avec plus de 8000 habitants (Longages, Noé, Capens et Mauzac). Il y a de fortes contraintes. Des enjeux autour de l'accessibilité des services. Solution : par commune si on veut attirer l'attention il faut sécuriser les liaisons douces, former des éducateurs, mettre en place un mini bus. Trouver des moyens pour développer le lien social entre parents et enfants. La Commune de Longages propose de faire une maison France Services. Le compte rendu de cette réunion n'est pas encore arrivé. Proposition d'ouvrir le gymnase de Noé pour des activités sportives, en dehors du temps scolaire. M. HERNANDES DE LA LOSA David précise que le gymnase est déjà bien utilisé. Un sondage a été réalisé, sur 2000 personnes concernées 635 ont répondu.

Monsieur le Maire informe sur la réunion COPIL finances le CEJ est remplacé par le bonus territoire qui sera versé au prestataire d'où une mise à jour du PEDT avec trois points : harmonisation de la politique tarifaire (QF), tarification en fonction des coefficients entre les trois communes (Longages, Noé, Capens), réflexion sur 8 tranches de QF (CLAE, cantine, soir) travaillés par séquences. Tarifs en fonction des coefficients établis par la CAF. Discussion sur le mode de fonctionnement. Capens a des mises à disposition.

**Monsieur JEUCH Antoine :** réunion au SIVOM SAGe, il a été question de modifications du réseau eau potable de Portet sur Garonne et Saubens essentiellement. Le passage de Capens au SIVOM SAGe est toujours en suspens la connexion entre Capens et Noé est effective ainsi que le raccordement du SIECT et Noé. Les prix sont à refaire avec les tarifs réactualisés. Connexion du SMDEA pour les côteaux vers Noé possible. La commune de Capens doit recevoir un courrier du SIVOM SAGe pour se positionner. Discussion sur les tarifs.

**Madame CALLEDE Maud :** informe qu'il y a des projets futurs intéressants à surveiller concernant la Convention Territoriale Globale. Il faudra réagir rapidement.

**Monsieur le Maire informe** le Conseil Municipal que les points du PLU sur l'ordre du jour sont ajournés car il manque un devis, il explique qu'il a demandé l'aide de l'ATD pour les affaires juridiques, il faudra que le nouveau PLU soit en conformité avec la nouvelle réglementation. Monsieur le Maire enverra un mail à l'assemblée dès qu'il en saura plus.

### **CONVENTION AVEC LA CAF – 2023-011**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de passer une convention avec la CAF en commun avec les communes de Longages et de Noé afin de nous mettre à disposition les données sociales.

En effet, afin de contribuer à l'élaboration d'une tarification modulée, la CAF décide de mettre à disposition du partenaire les données statistiques les plus récentes dont elle dispose sous certaines conditions figurant sur la convention.

Cette convention sera conclue pour une durée de 1 an à compter de la date de sa signature par les communes de Capens, Noé et Longages.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide :

- à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAF pour la mise à disposition des données sociales.

### **AUGMENTATION DES LOYERS – 2023/012**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'attribution des logements communaux propose une augmentation des loyers comme suit :

- Appartement numéro 1, T3 : augmentation de 12.42 €
- Appartement numéro 3, T2 bis : augmentation de 10.74 €
- pas d'augmentation pour l'appartement numéro 2 car le locataire est arrivé en cours d'année.

Il explique que ces augmentations sont conformes à l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'augmentation des loyers comme suit :
- Appartement numéro 1, T3 : augmentation de 12.42 €
- Appartement numéro 3, T2 bis : augmentation de 10.74 €
- pas d'augmentation pour l'appartement numéro 2 car le locataire est arrivé en cours d'année.

Cette augmentation sera effective à compter du mois de juillet 2023.

### **MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION POUR PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ – 2023/013**

Monsieur le Maire indique que l'article L 212-8 du Code de l'Éducation définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs communes.

Il dispose notamment que cette répartition se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. A défaut la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'État dans le département, après avis du conseil départemental de l'Éducation nationale.

L'article R 212-21 du même code précise que la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune dans les cas suivants :

- père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant exerçant une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces deux prestations,
- état de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence,
- frère ou sœur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la commune d'accueil,

Considérant ces dispositions, Monsieur le Maire propose de fixer les participations aux charges de scolarisation des enfants à un montant de 1 193.89 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les participations aux charges de scolarisation des enfants de la commune à un montant de 1 193.89 €.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Monsieur le Maire** à reçu le géomètre avec M. DORBES Jean-Luc pour acheter le terrain sur la RD48E, il a reçu un devis estimatif de 2 749 €HT, qui sera ajusté avec le réel. Une fois le chiffrage fait, une proposition sera faite aux propriétaires on procèdera ensuite au bornage qui sera réalisé avant les travaux et facturé après. L'assemblée demande la possibilité d'avoir un devis tout compris. Le 15 juin 2023 visite d'un technicien de Arbres et Paysages d'Autan il y a 3 arbres morts sur 100 plantés, ils seront remplacés. Il y a une différence de hauteur avec les arbres.

Il informe que le fauchage sur les routes départementales sera fait entre le 16 juin et le 21 juillet. Un contrôle de l'eau au robinet de la Halle a été réalisé, le résultat dit que l'eau n'est pas conforme aux exigences de qualité.

Il informe que le panneau d'information « Réso Pouce » a été placé à la bascule et qu'il a reçu une invitation pour l'inauguration, il propose de demander à M. AUBERT Bernard d'y aller.

Il a reçu une invitation de l'association LOC'NESS pour l'assemblée générale il demande à M. DEDIEU de s'y rendre.

Il a reçu une demande de Lucky Bus « point d'accueil mobile » qui va se déplacer de communes en communes pour informer les jeunes de 16 à 25 ans sur l'insertion sociale et professionnelle. L'assemblée accepte cette demande qui sera autorisée sur le parking de la salle des fêtes.

**Madame ROUANE Nicole :** demande des renseignements sur le retrait des serres à l'entrée du village, Monsieur le Maire doit rencontrer le propriétaire pour trouver une solution de nettoyage des terrains. Monsieur DORBES Jean-Luc demande de lui rappeler de nettoyer la haie sur la maison qui se trouve en bordure de la route de Saint-Sulpice.

Madame ROUANE Nicole demande si le repas des aînés va se faire cette année ? Monsieur le Maire répond par l'affirmative et propose de le faire fin octobre pour les personnes de plus de 65 ans et le personnel communal.

Elle informe qu'une personne en CDD ne souhaite pas poursuivre. Le recrutement se fera à la rentrée solaire en fonction du nombre de classes.

Une personne ayant déjà travaillé à Capens sera contactée pour un CDD à la rentrée scolaire. Discussion sur l'organisation du personnel à la rentrée.

**Monsieur DEDIEU Joël :** Il a mis en relation les porteurs de projet concernant la mise en place d'un distributeur de PIZZA et M. DOUMENG. Il explique qu'il ne gère plus la situation.

Il a contacté la société ESPASCOM pour la mise en place d'un panneau d'informations, ce dernier a annulé le RDV pour raison de santé. Un autre rendez-vous sera pris après 18h, il invite le Conseil Municipal à assister à cette rencontre, et définir d'un emplacement possible.

Il informe que les lotisseurs de la Belle Allée demandent une salle pour faire une réunion le 29/06/23 et il demande qu'elle salle leur mettre à disposition, la grande salle est proposée.

**Madame BONIFAS Marie-Laure** : signale un problème de bac jaune trop petit dans la rue Saint-Etienne, il est plein en permanence.

**Monsieur JEUCH Antoine** : demande des informations sur le café : reprise ? vente ? : Discussion sur la possibilité de le reprendre.

**Monsieur DORBES Jean-Luc** : signale que l'extinction de l'éclairage public est retardée à mercredi et rappelle que la coupure sera de minuit à 5 heures sur tout le village sauf la RD 622.

Il propose de mettre un filet sous la halle pour lutter contre les pigeons.

Il informe que les devis pour les climatiseurs de l'école sont en cours, il attend encore un devis. L'installation sera faite en septembre. Les devis sont très différents nous devons les étudier en détail pour pouvoir comparer avec des professionnels (écarts techniques en matière de puissances).

**Madame CALLEDE Maud** : où est est-on avec le rendez-vous du mois de novembre par la commission de sécurité de l'école, M. DORBES Jean-Luc répond que la demande est prise en compte, mais il n'y a pas encore de date de passage. Elle demande au conseil municipal de faire un test de l'alarme un samedi pour comprendre le fonctionnement. Elle a besoin de réponses pour la directrice de l'école.

Elle signale qu'au quartier des Quarts, le bus de ramassage scolaire « rogne » sur le terrain dans le virage qui longe l'autoroute.

Elle informe que les poubelles des gens de passage ne sont pas triées. Ils mettent de tout dans le même container peut-on leur demander de trier ? Ils n'ont pas de bac pour le recyclable.

Le Foyer du Rabé a supprimé le dossier unique, les parents doivent faire une inscription en ligne, l'assemblée générale sera fin juin début juillet.

Le bal de promo de l'école se déroulera dans le réfectoire de la cantine le mardi 4 juillet.

La séance est levée à 23h15